



The New Apostolic Creed

The Ten Articles of Faith

Révision de la confession de foi de l'Église néo-apostolique

... or of heaven and earth.

Zurich. Ce jour, les dix articles de la confession de foi de l'Église néo-apostolique sont publiés dans leur version modifiée. Par mission de l'apôtre-patriarche Wilhelm Leber, un groupe de travail a procédé à une révision du credo néo-apostolique. Voici ce qu'en dit le Président international de l'Église : « En raison de la modification de certains points de doctrine comme, notamment, notre définition du baptême, une révision s'est révélée nécessaire. Il était devenu évident qu'il fallait préciser certaines déclarations, mais la structure de base des articles de la confession de foi est restée inchangée. »

Depuis un certain temps déjà, l'assemblée des apôtres de district, présidée par l'apôtre-patriarche, avait étudié la confession de foi néo-apostolique et résolu les termes ici présentés. Voici les principales modifications :

- Les trois premiers articles de la confession de foi sont désormais plus proches du « Symbole des Apôtres » qui jouit d'une grande considération au sein des Églises chrétiennes. Cette adaptation montre que nous partageons des convictions fondamentales avec d'autres chrétiens.
- Le quatrième article insiste davantage sur le fait que Jésus-Christ gouverne son Église. C'est à partir de lui qu'il faut considérer toutes choses, y compris l'envoi et la mission des apôtres.

- Le cinquième article précise notre conception, dictée par la foi, au sujet des autres ministères de l’Eglise.
- Le sixième article présente notre nouvelle définition du saint baptême d’eau. Il est « le premier pas vers le renouvellement de l’être humain dans le Saint-Esprit » et fonde la communion avec Dieu ainsi que celle des chrétiens entre eux.
- Le septième et, dans une plus large mesure encore, le huitième article apportent des précisions au sujet de notre conception des autres sacrements que sont la sainte cène et le saint-scellé. Le saint-scellé, associé au saint baptême d’eau, induit la filiation divine et ouvre la voie qui permet d’accéder à la qualité de prémices, requise pour être du nombre de ceux que Jésus prendra avec lui lors de son retour.
- Dans le neuvième article, c’est l’espérance des chrétiens néo-apostoliques en l’avenir qui est plus amplement détaillée. Cet article met en évidence le fait que le dessein de Dieu ne s’achève pas avec le Jugement Dernier ; aussi l’article intègre-t-il la perspective de la nouvelle création et comporte-t-il par ailleurs quelques précisions d’ordre linguistique.
- Le dixième article de la confession de foi reste inchangé.

A l’issue du service divin de ce jour, une circulaire de l’apôtre-patriarche a été lue dans toutes les communautés néo-apostoliques du monde, qui fait état de cette modification de la confession de foi.

» Les dix [articles de la confession](#) de foi de l’Eglise néo-apostolique

» [Commentaires](#) sur les dix articles de la confession de foi

6 juin 2010

Les dix articles de la confession de foi

- Article 1 :**
Je crois en Dieu, le Père, le Tout-Puissant, le créateur du ciel et de la terre.
- Article 2 :**
Je crois en Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, notre Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit et qui est né de la vierge Marie, il a souffert sous Ponce Pilate, il a été crucifié, il est mort et a été enseveli ; il est descendu dans le séjour des morts, il est ressuscité d’entre les morts le troisième jour, est monté au ciel, il s’assied à la droite de Dieu, il Para le jour du Jugement.
- Article 3 :**
Je crois en Saint-Esprit, en Eglise une, sainte, universelle et apostolique, en la communion des saints, en pardon des péchés, en la résurrection des morts et en la vie éternelle.
- Article 4 :**
Je crois que le Seigneur Jésus gouverne son Eglise et qu’il l’aide à accomplir sa mission terrestre, jusqu’à sa venue dans la gloire avec la mission d’évangéliser au monde entier, de pardonner les péchés et de baptiser d’eau et du Saint-Esprit.
- Article 5 :**
Je crois que Dieu a choisi pour exercer son ministère en tant que ministre d’évangélisation par des apôtres, et que, en l’apostolat, procédant de la grâce, la prédication et la sanctification nécessaires à l’exercice de leur ministère.
- Article 6 :**
Je crois que le saint baptême d’eau constitue le premier pas vers le renouvellement de l’être humain dans le Saint-Esprit, et que, par ce rite, la filiation est obtenue avec le renouvellement de l’être humain.

de la confession de foi néo-apostolique

Remarques préliminaires

Les trois premiers articles de la confession de foi néo-apostolique correspondent à l’article correspondant de la Confession des apôtres (appelée aussi Credo ou Symbole apostolique) et, inversement, les deux autres articles de la Confession des apôtres correspondent à nos articles 4 et 5.

Alors que le christianisme se répandit toujours davantage dans l’empire romain, de nombreux chrétiens, et cela notamment à Rome, se rapprochèrent de la doctrine des conceptions religieuses ou philosophiques. Les contacts entre ces points de vue et les doctrines chrétiennes engendrent des tensions qui aboutirent aux conciles. Pour combler cette lacune, il a été formulé des professions de foi, qui devaient servir un caractère obligatoire pour l’Eglise et, par conséquent, servir pour les individus, les offices qui permettent à une affirmation sur la nature et l’activité de Dieu d’être acceptées dans les professions de foi et en conformité avec l’enseignement de Jésus et de son Eglise.

Le fondement du Symbole des apôtres est une profession de foi baptismale formulée au 1^{er} siècle. Les affirmations essentielles du Symbole des apôtres se basent sur la proclamation de l’apôtre Pierre faite dans la messe de Corinthe (1^{er} Actes 12, 21-42). Ce Credo servit donc au temps de l’Eglise primitive et son contenu se fonde sur la proclamation des premiers apôtres.

Un autre fondement de la confession de foi néo-apostolique est le Symbole (ou Credo) de Nicée-Constantinople (connu sous le nom de Credo des Eglises orthodoxes reconnues).